

15 AVR. 2020

ARRIVÉE

Le Président du conseil départemental
de Tarn-et-Garonne,

AD. n° 2020-402

Centre Maternel RELIENCE 82 à MONTAUBAN
Etablissement d'accueil mère-enfant

TARIFICATION de L'EXERCICE 2020

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Madame la directrice du Centre Maternel RELIENCE 82 ;

Vu les échanges entre l'établissement RELIENCE 82 et l'autorité de tarification dans le cadre de la négociation budgétaire ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du département ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le prix de journée applicable au Centre Maternel RELIENCE 82 à MONTAUBAN est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Type de prestation	Montant du Prix de journée	
	moyen en € pour 2020	en € à compter du 1 ^{er} mai 2020
Internat	79,19 €	79,47 €

ARTICLE 2 :

Dans l'hypothèse où le nouveau tarif 2021 ne serait pas fixé au 1^{er} janvier 2021, le prix de journée versé à compter du 1^{er} janvier 2021 sera égal au prix de journée moyen fixé pour l'année 2020.

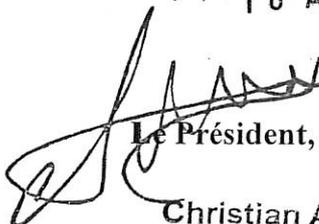
ARTICLE 3 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

ARTICLE 4 :

Le directeur général des services du département et le directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines et la directrice du Centre Maternel RELIENCE 82 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 10 AVR. 2020


Le Président,
Christian ASTRUC

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE
15 AVR. 2020
ARRIVEE